

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
14e séance
tenu le
mercredi 21 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 14e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Déclarations de :

- M. Stephanou (Grèce)
- M. Campora (Argentine)
- M. Tobar-Zaldumbide (Equateur)
- M. McDowell (Nouvelle-Zélande)
- M. Al-Alfi (Yémen démocratique)
- M. Thinley (Bhoutan)
- M. Nashashibi (Jordanie)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.14
2 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. STEPHANOU (Grèce) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais m'associer aux condoléances que vous avez adressées à Mlle Solesby à la suite du décès de notre regretté Ian Cromartie, un ami, serviteur dévoué de son pays tout acquis à la cause du désarmement et de la non-prolifération.

Au nom de mon pays et en mon propre nom, je voudrais vous féliciter chaleureusement de votre élection à la tête de la Première Commission. Votre longue expérience diplomatique et votre haute compétence dans les problèmes du désarmement sont la meilleure garantie de succès de votre mission.

Nos félicitations vont également au Secrétaire général adjoint pour les affaires du désarmement, M. Akashi, et aux autres membres du Bureau et du Secrétariat.

Le 13 octobre 1987, le Représentant permanent du Danemark a exposé, de la part des 12 Etats de la Communauté européenne, de façon détaillée, le point de vue de la Communauté sur le désarmement. Tout en souscrivant entièrement à ce qu'a déclaré S. E. Ole Bierring, je voudrais présenter quelques vues supplémentaires du Gouvernement hellénique sur certains points.

Dans votre déclaration liminaire, c'est à juste titre que vous nous avez rappelé, Monsieur le Président, qu' :

"il est impératif de ne pas revenir aux vieilles polémiques et aux terribles affrontements d'autrefois, mais de s'efforcer plutôt d'ouvrir de nouvelles voies qui déboucheront sur des perspectives de paix de plus en plus vastes." (A/C.1/42/PV.3, p. 6)

A cet effet, permettez-moi de vous féliciter pour les efforts que vous avez déployés hier afin d'arriver à la décision de notre commission, que vous allez communiquer aux deux superpuissances.

M. Stephanou (Grèce)

Les travaux de notre commission ont commencé cette année sous de bons auspices, et c'est dans ce contexte qu'il m'est toujours agréable de réitérer que mon pays, la Grèce, pays traditionnellement et fermement attaché à la paix et aux procédures de règlement pacifique des différends, ne peut qu'aspirer à tout effort, à toute initiative, qui vise à l'accélération du processus du désarmement. Par contre, elle s'oppose à tout acte ou omission qui rendrait plus difficile le déroulement du processus du désarmement et augmenterait ainsi les causes de recours ou de menace de recours à la force, d'interventions militaires, d'occupations de territoires par des armées étrangères et de faits accomplis.

C'est dans cet esprit que le Premier Ministre de la Grèce, M. Andréas Papandréou, a pris une part active et continue à l'initiative des Six pour la paix et le désarmement nucléaire, dont l'objectif est de collaborer avec les gouvernements des Etats nucléaires, et en particulier, des deux superpuissances, en vue de déployer tout effort visant à la sécurité commune de l'humanité et à la paix.

Aussi l'accord de principe intervenu entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour l'élimination des missiles nucléaires à moyenne et à courte portée ne peut-il que nous réjouir, du fait qu'il s'agit d'un premier pas pour la réalisation du désarmement nucléaire dans un proche avenir, réalisation à laquelle aspire avec ferveur la communauté internationale.

Nous espérons que les nouveaux entretiens prévus entre les deux superpuissances aboutiront à d'autres accords, en particulier en ce qui concerne la réduction de 50 % des armes stratégiques : un pas de plus vers l'objectif d'une stabilité et d'une sécurité dans le domaine nucléaire à des niveaux plus bas.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter des progrès accomplis dans le domaine de la vérification, aussi bien dans les négociations bilatérales américano-soviétiques qu'à la Conférence du désarmement de Genève, où, en outre, des progrès sensibles dans la conclusion d'un accord d'interdiction des armes chimiques sont à signaler cette année. Espérons que le rythme accéléré des travaux de cette instance multilatérale dans ce domaine pourra aboutir à un accord l'année prochaine. Je voudrais mentionner à cette occasion que la visite organisée par le Gouvernement de l'Union soviétique à Shikhany à l'intention des représentants de 46 pays pour établir des mesures de confiance dans ce domaine constitue un geste positif et encourageant.

M. Stephanou (Grèce)

La Grèce est toujours prête à participer, avec bonne volonté et avec un esprit ouvert, à tout effort de désarmement. La Grèce, tout en reconnaissant que les Etats dotés des plus larges arsenaux militaires ont une responsabilité particulière, considère que cela ne réduit pas la responsabilité des autres Etats de participer au maintien de la stabilité à tout niveau, soit mondial, soit régional, et donc de contribuer, directement ou indirectement, aux efforts visant à une réduction des armements.

Le désarmement est un processus multidimensionnel et le danger d'une guerre nucléaire n'est qu'un côté de la médaille. Les pertes en vies humaines proviennent essentiellement d'armes conventionnelles. La capacité de destruction de ces dernières va en augmentant. Aussi, comme nous l'avons solennellement déclaré à maintes reprises, la Grèce souscrit à tout effort visant à une réduction des armes conventionnelles au niveau le plus bas possible, tout en tenant compte des intérêts de sécurité de chaque Etat. En outre, elle partage la conviction que la diminution essentielle du niveau actuel des armements conventionnels réduirait le risque d'un conflit nucléaire. Ainsi, un progrès dans le domaine du désarmement conventionnel représenterait un pas décisif vers la diminution des tensions et la prévention de la guerre à tout niveau d'hostilité.

Les résultats positifs de la Conférence de Stockholm dans la voie du renforcement de la confiance entre les Etats européens et ses aspects encourageants eu égard à la diminution des risques de guerre en Europe, nous donnent tout lieu d'espérer que des progrès tangibles marqueront la quatrième phase de la réunion de Vienne qui vient de commencer. Au moment où les deux superpuissances ont abouti à un accord de principe sur l'élimination totale des missiles à portée intermédiaire et des missiles à courte portée, les circonstances dans lesquelles la réunion de Vienne se déroule sont propices à la promotion de la sécurité et de la coopération en Europe.

D'autre part, le Gouvernement hellénique, fermement attaché à la promotion de la confiance au niveau régional, n'a pas ménagé ses efforts soutenus dans le but de développer les relations les plus étroites possibles avec la plupart de ses voisins. Les Balkans sont aujourd'hui un modèle de coopération régionale entre des pays aux systèmes politiques et économiques différents. C'est dans ce même esprit que le Gouvernement hellénique appuie avec constance et fermeté la proposition de transformer les Balkans en zone exempte d'armes nucléaires et chimiques.

M. Stephanou (Grèce)

Partageant la conviction que des zones exemptes d'armes nucléaires peuvent apporter une contribution importante dans le processus effectif du désarmement, la Grèce a toujours voté en faveur de toute résolution visant à la conclusion d'accords ayant comme objectif la création de telles zones.

Par ailleurs, la Grèce considère que les zones exemptes d'armes nucléaires constituent également un apport dans le renforcement du régime de non-prolifération. S'opposant à une prolifération de ces armes, et sans méconnaître le fait que peu de progrès furent enregistrés dans la mise en oeuvre de l'article VI du Traité, qui stipule que chaque partie au traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, la délégation grecque considère comme encourageant l'accord de principe du 18 septembre 1987 intervenu entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadze. Cet accord signale, entre autres, que :

"les deux parties sont tombées d'accord pour entamer, avant le 1er décembre 1987 des négociations étape par étape, qui se dérouleront dans une instance à part, sur les questions relatives aux essais nucléaires."

Dans leur communiqué commun du 7 octobre 1987, les chefs des six gouvernements des cinq continents réitérèrent leur décision de continuer leurs efforts et d'exercer, avec tous les moyens possibles, leurs pressions pour parvenir à un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires, et soulignent plus particulièrement l'urgence qu'il y a à arriver à la conclusion d'accords sur la réduction des armes stratégiques, la cessation complète des essais nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

La Grèce est particulièrement sensible à l'évolution de la situation en Méditerranée, comme l'a déclaré à plusieurs reprises, et de nouveau cette année devant l'Assemblée générale, notre ministre des affaires étrangères, M. Karolos Papoulias, :

"il faudrait faire de la Méditerranée une mer de paix, d'amitié et de coopération entre ses peuples". (A/42/PV.17, p. 7)

Aussi, la Grèce, en appuyant les efforts tentés pour le renforcement de la paix dans cette région, est-elle prête à participer à des initiatives qui pourraient nous acheminer vers l'élargissement de la coopération et le développement sans entraves de tous les peuples de la Méditerranée.

M. Stephanou (Grèce)

La Grèce, pleinement consciente des problèmes du développement, se félicite des résultats de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement. En effet, l'adoption par consensus du Document final constitue un signe encourageant que la communauté internationale a la volonté politique de faire face aux problèmes des pays en voie de développement en réalisant des progrès tangibles dans le domaine du désarmement.

Nous espérons que le Programme d'action sera appliqué de façon telle que la relation entre le désarmement et le développement se réalise de manière concrète.

D'autre part, ma délégation tient à souligner qu'elle est prête à appuyer les initiatives visant à promouvoir et à resserrer le fonctionnement et le rendement de la Première Commission. Les efforts successifs et persévérants des présidents de notre commission commencent à porter des résultats positifs. Ceci va de pair avec l'initiative beaucoup plus vaste du Cameroun de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, initiative à laquelle nous souscrivons pleinement.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aura lieu l'année prochaine. La Grèce attache une importance toute particulière à cette session, qui nous offrira une occasion d'examiner à fond et de promouvoir la solution de la vaste gamme des problèmes du désarmement auxquels nous avons à faire face.

Je me suis limité à l'énumération de certains points. Espérons que le sens des responsabilités qui incombent à nos gouvernements trouvera dans nos travaux l'inspiration et la volonté nécessaires pour atteindre les buts que nous nous sommes assignés.

M. CAMPORA (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter au nom de la délégation de l'Argentine et de vous assurer de notre volonté de coopérer avec vous afin que vous remportiez tout le succès possible dans les hautes responsabilités que vous assumez. L'expérience que vous avez des questions relatives au désarmement, car vous avez été très actif à la Commission du désarmement à Genève, est une solide garantie du succès des travaux dont vous êtes chargé à la tête de la Première Commission.

Je voudrais également, à titre personnel, transmettre à la délégation du Royaume-Uni toutes nos condoléances à la suite du décès de l'Ambassadeur Cromartie qui représentait son pays à la Conférence du désarmement à Genève.

M. Campora (Argentine)

Il y a huit ans que l'Assemblée générale des Nations Unies ne s'est pas réunie dans un climat d'optimisme semblable à celui qui règne aujourd'hui eu égard aux questions relatives au désarmement. On se souviendra qu'en juin 1979 a été signé à Vienne l'Accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques mais que la ratification de cet accord a été reportée, du fait des événements du Moyen-Orient, à la fin de cette même année, notamment à cause de la situation en Afghanistan.

Depuis le début de 1980, la course aux armements s'est considérablement accélérée jusqu'à ce que la communauté internationale, dans le courant de l'année, commence à percevoir des signes concrets d'un possible ralentissement de la production d'armements.

Pour expliquer les raisons fondamentales de notre satisfaction face à ces faits qui annoncent une ère nouvelle de détente internationale, nous croyons qu'il faut répondre à la question suivante : que s'est-il passé au cours de ces années pour nous inciter à un tel optimisme?

L'armement, chacun le sait, est l'effet de causes très profondes. La course aux armements se nourrit de conflits d'intérêts nationaux et de conflits d'idéologies. Les uns et les autres se combinent et se confondent, et il a bien souvent été impossible de faire la distinction entre les conflits d'idéologies et les conflits d'intérêts.

Il semble qu'ait commencé aujourd'hui une ère de rapprochement sur les idées fondamentales qui caractérisent la pensée et la politique des grandes puissances. On peut dire qu'en ce moment, les grandes puissances, opposées idéologiquement par des systèmes politiques et sociaux différents, ont commencé à se percevoir réciproquement à la lumière des changements significatifs qui ont eu lieu ou qui sont sur le point de se produire au sein de leurs sociétés nationales respectives.

Il est notamment admis que les pays du groupe occidental ont réussi à établir aujourd'hui des sociétés égalitaires, où prévalent une répartition équitable de la richesse nationale, l'exercice des libertés politiques et le respect des droits fondamentaux de l'individu. Les couches moyennes des sociétés occidentales représentent plus de 60 % de la population totale, ce qui prouve que l'on a dépassé les stéréotypes de la propagande du passé qui dénonçait le système capitaliste comme étant un système d'exploitation de l'homme par l'homme. Une société égalitaire constitue le paradigme d'une démocratie où règnent la liberté et la justice.

M. Campora (Argentine)

D'autre part, les pays socialistes ont commencé à se transformer, comme le montrent quotidiennement les déclarations de leurs dirigeants et l'adoption de mesures destinées à permettre à la société de jouir davantage des droits et libertés politiques et économiques. Les dogmes collectivistes rigides d'autrefois se transforment pour s'ouvrir à des expériences qui permettent la libre initiative dans le domaine économique et l'exercice de libertés individuelles dans les domaines politique et culturel.

Cette tendance, qui émousse les idéologies dans les relations entre les grandes puissances, est par ailleurs une très bonne occasion de réduire les stocks d'armements mondiaux.

Il y a des signes prometteurs d'une application plus large des Accords d'Helsinki de 1975, Accords dont la portée dans les domaines politique, économique et des droits de l'homme atteste le lien indissoluble qui existe entre chacun de ces domaines et la paix et la sécurité.

Il ne fait aucun doute que l'application des droits et des libertés démocratiques favorise la paix et le désarmement entre les nations.

M. Campora (Argentine)

La possibilité d'inverser la course aux armements au cours de cette décennie a été énoncée, pour la première fois, au moment de la naissance de l'esprit de Genève à l'occasion de la réunion au sommet qui a reconnu, en novembre 1985, que dans une guerre nucléaire il ne pouvait y avoir de vainqueur.

Depuis lors, il y a eu intensification des travaux dans les diverses instances bilatérales et multilatérales chargées du désarmement, notamment entre les Etats-Unis et l'Union soviétique d'un point de vue mondial et entre les deux alliances militaires du point de vue régional de l'Europe. Les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui, depuis mars 1985, ont lieu à Genève dans trois groupes de travail chargés d'examiner respectivement la réduction des missiles de portée intermédiaire, celle des armes stratégiques et les questions relatives aux armes spatiales, sont sur le point de donner des résultats grâce à un accord sur le premier des points mentionnés, c'est-à-dire sur les missiles de portée intermédiaire.

De par leur nature, les missiles de portée intermédiaire ont une application régionale et leur destruction assainira l'atmosphère à condition qu'elle s'accompagne d'une réduction des armes et des forces classiques déployées dans cette même région. A cet égard, il convient d'indiquer que nous comprenons les inquiétudes exprimées en Europe touchant la nécessité, pour un accord sur les missiles de portée intermédiaire, d'être dûment complété par un progrès efficace dans les négociations de Vienne, à propos desquelles, malheureusement, l'Assemblée générale des Nations Unies ne reçoit aucune information directe.

En ce qui concerne les armes stratégiques, les négociations bilatérales, jusqu'à présent, n'ont pas donné de résultats concrets, même si à la réunion de Reykjavik des 11 et 12 octobre 1986, les deux superpuissances ont annoncé qu'elles réduiraient de 50 % leurs missiles à longue portée et limiteraient leurs arsenaux respectifs à 6 000 ogives nucléaires.

Ces négociations concernent les systèmes d'armes qui, au cours de leur trajectoire, pénètrent dans l'espace extra-atmosphérique et qui, de ce fait, créent une problématique dont la solution complexe est liée à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. En outre, les armes stratégiques ont encouragé la mise au point de techniques militaires qui essaient de se servir de l'espace extra-atmosphérique en tant que base d'opérations.

M. Campora (Argentine)

Cette année la Conférence du désarmement a eu un échange de vues intéressant qui, à notre avis, a fait la lumière sur plusieurs aspects du régime juridique établis pour le désarmement dans les traités multilatéraux actuels sur l'espace extra-atmosphérique. En premier lieu, on a accepté que ce régime juridique indique que les corps célestes peuvent être utilisés à des fins pacifiques exclusivement. De plus, ce régime exclut l'utilisation militaire des corps célestes ainsi que les essais et le déploiement sur ces corps célestes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, ainsi que d'armes conventionnelles.

Malheureusement, il n'y a pas d'accord sur un régime juridique multilatéral de l'espace extra-atmosphérique en ce qui concerne les essais et l'emplacement des armes qui ne sont ni nucléaires ni de destruction massive. Nous tenons à dire que nous sommes inquiets lorsque nous entendons dire parfois que le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique devrait s'inspirer du droit de la mer. Nous estimons, au contraire, que ce point, qui figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et tend à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, répond à un objectif fondamental : éviter que le régime juridique de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ressemble en quoi que ce soit au droit de la mer.

Nous croyons que, si l'on instaure pour l'espace extra-atmosphérique un régime semblable au droit de la mer, nous aurons échoué complètement dans nos efforts pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Il suffit d'observer la situation des mers et des océans sillonnés de manière permanente par des flottes militaires dotées de toute catégorie d'armes pour conclure qu'il n'y aurait pas d'image plus déplorable que celle d'un espace extra-atmosphérique envahi par des objets spatiaux de nature militaire offensive et défensive comme ceux qui circulent dans la haute mer. Le phénomène qui caractérise la course navale aux armements ne doit pas se reproduire dans l'espace.

Nous souhaitons que l'Assemblée générale adopte cette année une résolution de consensus sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique qui reflète fidèlement le désir commun de tous les pays d'assurer l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace.

M. Campora (Argentine)

Parmi les questions importantes qui contribuent à engendrer l'optimisme en matière de désarmement, il faut mentionner tout particulièrement la convention sur les armes chimiques. Les négociations sur ce point qui figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis sa création en 1978, ont pris un nouvel élan au cours des deux dernières années.

La convention sur les armes chimiques, telle que nous la connaissons actuellement, serait un traité non discriminatoire, car tous les Etats parties se trouveraient sur un pied d'égalité une fois terminé le processus de destruction des armes chimiques et des installations existantes de fabrication de ces armes. A ce moment-là, le traité servirait d'exemple, en ce qu'il se distinguerait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui consacre juridiquement l'existence de deux catégories d'Etats : les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Dans la prochaine convention, il y aura une seule catégorie d'Etats, avec les mêmes droits et obligations. Cette convention prévoira un mécanisme de vérification qui sera le même pour tous les Etats et non seulement elle ne distribuera pas le pouvoir mondial, comme le fait le Traité sur la non-prolifération, mais elle sera un instrument à vocation égalitaire.

Nous sommes donc en train d'élaborer un traité qui est non discriminatoire du point de vue politique et militaire. Il faut également qu'il ne soit pas discriminatoire du point de vue économique et technique. Dans ce sens, la future convention ne doit pas être conçue de façon à pouvoir être utilisée pour préserver des inégalités commerciales ou techniques, ou pour empêcher la mise au point ou le transfert de matières chimiques, d'équipements et de techniques à des fins pacifiques.

Outre son importance militaire, la prochaine convention sur les armes chimiques aura une importance politique étant donné que les superpuissances ont commencé à considérer avec un intérêt décroissant l'emploi d'armes chimiques sur les théâtres de guerre de l'avenir.

M. Campora (Argentine)

Néanmoins, du point de vue politique, son sens est des plus importants puisque l'existence de la convention mettra en marche un mécanisme systématique de contrôle afin d'en assurer le respect. Un tel mécanisme impliquera des inspections dans la juridiction interne de chaque Etat partie, y compris les puissances dotées d'armes nucléaires et, de ce point de vue, sera un jalon sans précédent dans l'histoire des relations internationales.

En fait, le contrôle de la production des matières chimiques agressives exigera l'ouverture des frontières nationales à l'inspection d'une autorité internationale chargée de vérifier que la convention n'est pas violée dans la juridiction interne de chaque Etat partie.

Nous pouvons imaginer l'effet de ce mécanisme opérant entre les deux alliances militaires comme moyen de détente et d'encouragement de la confiance. A partir de là, les installations chimiques seraient ouvertes à des inspections régulières et les sites militaires ou civils soupçonnés de stocker des matières chimiques interdites pourraient faire l'objet d'une inspection par mise en demeure.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera, en ce qui concerne la convention sur les armes chimiques, une résolution par consensus qui demandera à la Conférence du désarmement de faire tout son possible pour que cette convention soit conclue dans le courant de l'année prochaine.

La question du désarmement est un fruit qui mûrit dans un climat de détente. Nous avons mentionné au début de notre déclaration que la compétition idéologique joue un rôle nouveau du fait que l'accent est mis sur la coopération et l'abandon de l'affrontement. Nous avons également souligné l'intensité de la négociation qui a eu lieu cette année sur le désarmement. Nous observons attentivement l'évolution des conflits régionaux et suivons plus particulièrement avec beaucoup d'espoir le développement des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, tout comme nous suivons aussi avec espoir le dialogue intra-européen.

Si la vie internationale est de plus en plus marquée par des tendances positives, si la course aux armements s'arrête et si les relations entre grandes puissances s'améliorent, les problèmes économiques du monde en développement et l'inégalité de la répartition des richesses entre pays pauvres et pays riches auront de plus en plus de chances de recevoir l'attention qu'ils méritent au sein de la communauté internationale.

M. TOBAR-ZALDUMBIDE (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation a le plaisir de vous présenter ses félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Grâce à vos connaissances étendues et à votre vaste expérience en matière de désarmement, votre présence assure le succès de nos travaux. De même, je félicite les autres membres du Bureau auxquels nous promettons notre pleine collaboration dans leur tâche.

L'événement le plus important de ces derniers temps en matière de désarmement est, sans aucun doute, l'accord de principe auquel sont parvenus les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis pour réduire une catégorie importante d'armes nucléaires, à savoir les missiles à portée intermédiaire et les missiles à plus courte portée. Nous souhaitons vivement que les pourparlers sur cette question si importante se poursuivent afin que des mécanismes véritables et concrets qui s'étendent à d'autres formes d'armements nucléaires d'un grand danger pour la survie du genre humain soient mis au point et, plus encore, mis en oeuvre. Nous nous félicitons de cet accord, mais regrettons que les énormes arsenaux d'armes nucléaires que possèdent les deux grandes puissances n'aient pas encore fait l'objet d'accords en vue de leur réduction, et ensuite de leur élimination. La dissuasion ne doit pas devenir un prétexte au développement de la terrible course aux armements qui ne se ralentit pas à l'heure actuelle comme l'exigeraient pourtant la paix et la sécurité internationales.

Cependant, nous prenons note et nous félicitons de la volonté politique manifestée par les deux grandes puissances en vue de réduire l'inquiétant armement nucléaire. L'esprit qui s'est traduit dans les négociations récentes nous permet d'espérer la paix et la sécurité internationales que nous souhaitons tous tellement. Il faut souhaiter que les autres Etats, producteurs ou détenteurs d'armes nucléaires, s'imprègnent de ce même esprit et collaboreront à la conclusion d'accords en vue d'un désarmement général.

L'Equateur, pays nourri d'une grande tradition pacifiste, s'intéresse avant tout à toute action relative au désarmement classique, que ce soit au niveau régional ou international. C'est la raison pour laquelle il souhaite que la Conférence du désarmement continue résolument ses travaux en vue d'élaborer des mesures susceptibles de renforcer la paix et la sécurité.

M. Tobar-Zaldumbide (Equateur)

Il convient de faire en sorte que les dépenses militaires des Etats ne dépassent pas le niveau indispensable au maintien de leur sécurité, au détriment des nécessités pressantes du développement, prémisses déjà indiquées à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui a eu lieu récemment.

La crise que traverse le monde, particulièrement le monde en voie de développement, qui connaît une inflation galopante et les conséquences imprévisibles de l'endettement dans un grand nombre de pays, auxquelles il faut ajouter les catastrophes naturelles qui ont touché beaucoup d'entre eux, comme l'Equateur, cette crise fait qu'il est de plus en plus urgent d'examiner et d'analyser les questions de notre ordre du jour relatives aux conséquences économiques et sociales de la course aux armements et à la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité de la planète. Il s'ensuit que la relation étroite entre le désarmement et le développement revêt une importance toute particulière pour qu'une partie des ressources consacrées aux armements, qui s'élèvent aujourd'hui à 1 000 milliards de dollars, soient réaffectées avec succès à la lutte contre la faim, la pauvreté, l'ignorance et la peur.

Le recours à la force doit être banni des relations internationales. L'Equateur est fermement convaincu que le renforcement des moyens de règlement pacifique des conflits et le désarmement nucléaire sont des mesures préalables indispensables au désarmement général et au renforcement de la paix et de la sécurité entre les peuples.

Voilà pourquoi nous accordons une importance particulière aux négociations actuellement en cours entre les superpuissances.

Les innombrables résolutions adoptées à la session précédente de l'Assemblée générale et celles que nous aurons à examiner au cours de la session actuelle de cette commission, confirment la préoccupation du monde entier à l'égard des problèmes du désarmement qui ne peuvent être dissociés de ceux qui se rapportent au sous-développement affligeant une grande partie de notre monde, avec toutes ses séquelles d'injustice. Tous ces éléments, le désarmement, le développement et la justice aux niveaux national et international sont les objectifs que la coopération humaine doit chercher à réaliser.

M. Tobar-Zaldumbide (Equateur)

La délégation équatorienne tient à exprimer également l'inquiétude que lui causent les explosions nucléaires auxquelles procèdent différents Etats et qui portent gravement préjudice à de vastes régions de la planète, comme c'est le cas du Pacifique sud, et mettent en péril l'environnement, la santé et l'économie des peuples de la région. Nous lançons un appel aux puissances nucléaires qui procèdent à ces explosions pour qu'elles envisagent de mettre fin une fois pour toutes à ces essais.

Qu'il me soit permis aussi de faire état de l'inquiétude de l'Equateur à la perspective d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'espace doit rester une zone de paix et de coopération et ne pas faire l'objet de desseins militaires, au détriment d'une grande majorité de pays, et notamment de ceux qui, géographiquement, se trouvent sous l'orbite géostationnaire. Il convient d'élaborer une réglementation appropriée en vue de l'utilisation rationnelle et juste de cette orbite, qui constitue une ressource naturelle limitée et qui doit être utilisée dans l'intérêt des peuples et, surtout, à des fins exclusivement pacifiques.

Je forme des vœux pour le succès de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et, également, pour que les membres de la Commission poursuivent leurs délibérations avec le dévouement dont ils ont toujours fait preuve, en mettant l'accent, en particulier, sur la qualité, et non pas la quantité, des projets de résolution qui seront examinés. Il serait bon d'éviter les redites et les doubles emplois pour gagner du temps et économiser les ressources dont l'Organisation des Nations Unies a tant besoin dans la crise financière qu'elle traverse.

Enfin et surtout, nous souhaitons tout particulièrement que les résolutions et décisions, pleines de paroles et de bonnes intentions, ne finissent pas dans les archives historiques de l'Organisation pour y dormir du sommeil du juste, mais se traduisent en réalités concrètes dans l'intérêt des espérances, du bien-être et de la paix de tous les hommes.

M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : En commençant ma déclaration, je ne saurais passer sous silence la réunion qui doit se tenir demain à Moscou entre M. Shultz, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. Ils traiteront de questions importantes concernant leurs relations bilatérales, mais aussi de questions qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Nous attendons avec impatience, en particulier, les résultats de leurs discussions sur l'élimination globale des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à portée plus courte. La délégation de la Nouvelle-Zélande s'associe à toutes celles qui ont déjà exprimé ici leurs meilleurs vœux pour que des progrès soient accomplis dans la réalisation de cet objectif. Nous avons été heureux d'appuyer le projet de décision de l'Assemblée générale que vous nous avez présenté hier soir, Monsieur le Président, priant instamment les deux gouvernements de n'épargner aucun effort pour conclure des traités de réduction et d'élimination des armements, à l'élaboration desquels ils ont oeuvré avec tant de dévouement. Un accord final destiné à nous libérer de cette catégorie d'armes nucléaires serait sans précédent historique. Il témoignerait de la conviction, et des Etats-Unis et de l'Union soviétique, selon laquelle leur sécurité et celle de leurs alliés peuvent être maintenues, voire renforcées, à des niveaux d'armement plus bas.

Un accord entre M. Shultz et M. Chevardnadze permettrait également aux dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique de se réunir à nouveau au sommet avant la fin de l'année. Le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev auront l'occasion, nous l'espérons, de signer un accord sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI). Ils pourront, puisqu'ils sont d'accord pour penser qu'une guerre nucléaire ne saurait être gagnée et ne doit donc jamais être livrée, rechercher les moyens de parvenir à un accord de réduction substantielle des niveaux de leurs armements nucléaires stratégiques.

Cette réunion au sommet, si elle devait se tenir, ferait de l'année 1987 une année de progrès spectaculaires dans les relations entre les superpuissances et, également, dans le domaine du désarmement.

Depuis trop d'années, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont eu des raisons de se plaindre en Première Commission de l'enlisement des négociations sur le désarmement. Certains parmi nous ont reproché à l'un ou l'autre des Etats ou groupe d'Etats leur intransigeance, qui empêchait les progrès dans l'examen des nombreuses questions importantes en matière de désarmement et de sécurité internationale.

Nos raisons de nous plaindre cette année sont beaucoup moins nombreuses. Bien au contraire, nous pouvons mettre en exergue de nombreux événements encourageants intervenus au cours des 12 mois écoulés. Outre les progrès réalisés dans les

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

négociations sur les FNI, nous avons assisté aux premières étapes de la mise en oeuvre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons récemment lu avec intérêt que les officiers de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) étaient satisfaits de la coopération dont ils ont bénéficié lorsqu'ils ont assisté à des manoeuvres de troupes du Pacte de Varsovie, conformément à l'Accord de Stockholm.

Nous avons assisté à la signature, à Washington, le mois dernier, d'un accord important sur la création de centres de réduction des risques. Nous pouvons ainsi espérer des progrès dans les négociations sur l'élimination des déséquilibres entre les forces classiques en Europe. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus de commencer à négocier la limitation des essais nucléaires. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, les travaux progressent en vue de la négociation d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques. Dans le domaine des armes biologiques, des mesures ont été prises pour accroître la confiance en l'application de la Convention relative aux armes biologiques.

Dans la région de la Nouvelle-Zélande, le Pacifique sud, nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur du Traité faisant du Pacifique sud une zone dénucléarisée, le Traité de Rarotonga. En outre, à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies il y a quelques semaines, un consensus international très vaste s'est dégagé sur un Document final qui explore les diverses façons dont le désarmement et le développement pourraient renforcer notre sécurité à tous.

Il s'agit là d'une bonne récolte en 12 mois seulement, surtout à côté des récoltes des dernières 10 années. Cela prouve, s'il en était besoin, que nous sommes fondés à espérer un avenir moins militarisé et plus sûr. Nous pouvons escompter que les événements qui se produiront en 1986 accentueront les progrès accomplis cette année. Si nous ne voulons pas perdre l'élan acquis, il faudra convenir de mesures concrètes dans un certain nombre de domaines.

Les Néo-Zélandais espèrent que les progrès réalisés au cours des négociations bilatérales et multilatérales dans les diverses instances conduiront à un monde moins nucléarisé et plus stable, un monde où le risque d'une guerre nucléaire ne menacerait pas d'anéantir les réalisations de plusieurs siècles, un monde où

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

l'élimination des disparités dans les forces classiques permettrait l'équilibre de ces forces à un niveau beaucoup plus bas, un monde où, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays il y a quelques semaines au cours du débat général :

"aucun pays ne pourrait prétendre devoir compter sur les armes nucléaires pour garantir sa sécurité." (A/42/PV.28, p. 38)

Une mesure en vue d'instaurer un monde moins nucléarisé et plus stable a été prise par le Parlement néo-zélandais au début de cette année lorsqu'il a adopté une législation en vertu de laquelle aucune arme nucléaire n'est autorisée à entrer en Nouvelle-Zélande. Cette législation n'a été promulguée qu'après un examen très poussé des besoins de défense et de sécurité de la Nouvelle-Zélande et après des débats publics prolongés. Il est largement accepté que la présence d'armes nucléaires où que ce soit sur le territoire néo-zélandais ne contribuerait pas à notre sécurité et que la Nouvelle-Zélande devrait donc être dénucléarisée.

La Nouvelle-Zélande s'est également associée aux autres pays de la région du Pacifique sud pour adopter un Traité portant création d'une zone dénucléarisée qui énonce, parmi ses dispositions, qu'il est juridiquement interdit de placer des armes nucléaires sur le sol de leur territoire. Le Traité faisant du Pacifique sud une zone dénucléarisée, dit Traité de Rarotonga, exprime la volonté des pays de la région de rester à l'abri de la rivalité nucléaire entre les Etats dotés d'armes nucléaires.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Le Traité est un autre élément du puzzle des zones de dénucléarisation dans l'hémisphère austral, confiné par le Traité de l'Antarctique et le Traité de Tlatelolco, qui s'applique au continent de l'Amérique latine. Au début de ce mois, mon ministre des affaires étrangères a reçu une proposition visant à améliorer la coopération entre les parties aux Traités de Tlatelolco et de Rarotonga. Cette proposition, faite par le Secrétaire général de l'OPANAL, et par le Ministre des affaires étrangères du Mexique, concerne un accord entre l'OPANAL et le Bureau du Pacifique sud de coopération économique, qui est l'organisation gérant le Traité de Rarotonga. Le projet d'accord proposé à mon ministre des affaires étrangères prévoit des consultations régulières, des échanges d'observateurs et de coopération scientifique, le genre de mesures d'ordre pratique et réaliste visant à bénéficier aux deux organisations.

La Nouvelle-Zélande considère cette proposition comme une mesure utile par rapport au désarmement. Nous nous sommes engagés à la transmettre avec une recommandation à l'appui aux autres membres du Forum du Pacifique sud.

L'un des objectifs spécifiques du Traité de Rarotonga est de faire cesser les activités nucléaires qui font l'objet de dissensions, tels que les essais par la France de ses armes nucléaires à Mururoa. Les pays du Pacifique sud ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils étaient opposés à ces essais. Nous regrettons infiniment que la France poursuive néanmoins son programme d'essais nucléaires dans notre région. Si les objections de la Nouvelle-Zélande aux essais nucléaires de la France sont exprimées en des termes particulièrement fermes, c'est précisément parce que ces tests ont lieu dans notre région. Mais nous sommes opposés aux essais de tous les pays, nous le répétons, de tous les pays.

En tant qu'observateur à la Conférence du désarmement, la Nouvelle-Zélande a accordé une grande attention à ses tentatives de parvenir à un accord sur une base qui permettrait d'inscrire la mise en marche de ces travaux en tête de la liste des priorités de son ordre du jour sur l'interdiction des essais nucléaires. Encore une fois, cette année, nous avons enregistré l'échec de ces efforts avec une déception et une inquiétude accrues.

La Nouvelle-Zélande croit fermement que la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais est la mesure de contrôle des armes nucléaires la plus urgente et la plus pratique que pourrait adopter la communauté

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

internationale. Un tel traité interdirait tous les essais par toutes les nations dans tous les milieux et pour toujours. C'est la seule mesure qui servirait mieux que toute autre à ralentir l'avance implacable du développement des armes nucléaires et à réduire la perspective que d'autres pays puissent acquérir des armes nucléaires. Même les accords les plus ambitieux de réduction d'armes auraient un effet net limité, si la capacité de faire des expériences, et de développer et de perfectionner les techniques nucléaires n'était pas empêchée.

Dans la communication conjointe qu'ils ont faite à Washington le 17 septembre, MM. Shultz et Chevardnadze ont annoncé qu'ils étaient d'accord pour commencer à négocier sur les questions des essais nucléaires. La Nouvelle-Zélande se félicite de cette déclaration. Les deux Etats qui disposent des arsenaux nucléaires les plus importants vont enfin reprendre les négociations sur le seul moyen le plus essentiel permettant de limiter la concurrence nucléaire entre eux.

Mais nous devons dire que l'ordre du jour et le calendrier prévus pour ces pourparlers dans la déclaration conjointe, sont loin de ce que la Nouvelle-Zélande estime être nécessaire. La déclaration ne soutient pas un traité d'interdiction complète des essais comme étant la première mesure indispensable du processus menant à un monde dénucléarisé plus sûr. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sont plutôt tombés d'accord sur des négociations qui mèneraient à la cessation complète des essais nucléaires uniquement "comme faisant partie d'un processus de désarmement efficace" qui aurait pour plus haute priorité l'objectif de réduire et d'éliminer les armes nucléaires. En d'autres termes, il semble qu'une interdiction des essais suivra la réduction et l'élimination des armes nucléaires plutôt que d'aider à faciliter ce processus. Ce sera la conséquence d'autres démarches plutôt qu'une démarche qui fera avancer le processus en soi.

Ce qui inquiète le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande est que l'objectif de réduction et d'élimination des armes nucléaires, objectif de la plus haute importance, ne sera que retardé s'il est considéré comme une condition préalable nécessaire, plutôt que le résultat d'un traité de l'interdiction des essais global. Tant que les essais continuent, nous craignons que les pressions de déstabilisation, provenant des développements d'arsenaux facilités par les essais nucléaires, serviront à entraver le processus de réduction de ces armes. Nous sommes également préoccupés par l'application de la technique nucléaire à des stratégies défensives ou offensives placées dans l'espace.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

On a quelquefois prétendu que les essais nucléaires étaient nécessaires pour engendrer la confiance dans la fiabilité des armes nucléaires existantes. Nous avons des doutes quant au bien-fondé de cette revendication car il est bien évident que, jusqu'à récemment, aucun essai nucléaire n'a été effectué pour ne prouver que sa fiabilité.

Il a parfois été dit que la technique existante ne permettrait pas qu'un traité d'interdiction complète des essais puisse être suivi et contrôlé avec le degré nécessaire de confiance. La Nouvelle-Zélande pense qu'il faudrait s'assurer que c'est bien le cas. Nous pensons que la technologie et les techniques dont dépendrait la vérification d'un traité d'interdiction des essais sont disponibles à l'heure actuelle. Ce qui a manqué jusqu'à présent c'est la volonté politique de les déployer.

Selon la déclaration jointe de MM. Shultz et Chevardnadze, les Etats-Unis et l'Union soviétique entameraient leurs négociations sur les questions des essais avant le 1er décembre de cette année. La Nouvelle-Zélande prie instamment les deux parties d'accepter la prémisse que ce difficile processus de réduction et d'élimination des armes nucléaires serait facilité s'il se déroulait dans un climat stable, tel qu'il pourrait être engendré par une cessation du développement des techniques nucléaires plus perfectionnées et que l'on pourrait alors négocier en conséquence. Sinon, comme par le passé, nous verrons peut-être que les efforts visant à réduire et éliminer les armes nucléaires sont dépassés par le développement et l'application de nouvelles techniques, menant à une nouvelle escalade de la course aux armements nucléaires.

En même temps, alors que nous demandons que les négociations bilatérales progressent, nous prions instamment tous les Etats membres de la Conférence du désarmement de permettre que des travaux de fond commencent en vue d'un traité multilatéral. Les travaux ont été retardés depuis bien trop longtemps. A l'heure actuelle, alors que les Etats-Unis et l'Union soviétique entament les négociations, la Conférence du désarmement devrait aller à la même allure ou même ouvrir la voie, notamment dans l'important domaine de la vérification. La Nouvelle-Zélande prie instamment les autres Etats dotés d'armes nucléaires de participer activement et de manière constructive à ce processus.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Nous attendons également de la Conférence du désarmement qu'elle mène à bien ses négociations en vue d'un traité sur les armes chimiques. L'utilisation des armes chimiques dans le conflit Iran-Iraq nous a tous choqués. Des rapports récents selon lesquels des armes chimiques auraient été utilisées contre des centres civils dans la région des affrontements et que leur utilisation et leur possession sont en progression, sont des informations alarmantes. Ces armes sont haïssables. La violation des interdictions juridiques internationales occasionnée par leur utilisation est absolument inacceptable. Nous devons tous insister pour que cessent l'utilisation, le développement et la fabrication de ces armes.

La fin des négociations à la Conférence du désarmement sur une convention interdisant formellement le développement, la fabrication, l'acquisition, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes nucléaires est terriblement proche. Mais il reste encore beaucoup de travail très ardu avant d'atteindre ce but.

Certaines sections du projet de convention sont difficiles du point de vue technique, telle la question des listes et des régimes pour différentes catégories d'armes chimiques par rapport au projet d'article VI. Certaines parties du projet de la convention sont difficiles essentiellement à cause de susceptibilités politiques ou commerciales. A cet égard, la Nouvelle-Zélande a été heureuse de constater qu'une question aussi délicate que l'inspection par mise en demeure a reçu pour la première fois une grande attention dans le rapport du Comité spécial sur les armes chimiques.

Il y a eu d'autres développements qui ont permis d'améliorer l'atmosphère des négociations et de combler certaines lacunes dans les connaissances de ceux qui négocient la convention sur les armes chimiques. Par exemple, l'année dernière, les négociateurs ont été invités à visiter une installation chimique aux Pays-Bas et les Etats-Unis ont fait part à la Conférence du désarmement de détails sur leurs sites de stockage d'armes chimiques.

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

Ce mois-ci, un grand nombre d'Etats membres de la Conférence du désarmement ou observateurs auprès de cet organe ont accepté une invitation de l'Union soviétique; il s'agissait d'envoyer des représentants visiter ses installations de fabrication d'armes chimiques de Shikhany. C'est un événement dont s'est félicitée la Nouvelle-Zélande. Il nous a donné la possibilité de recevoir des informations sur les munitions chimiques et les agents toxiques soviétiques, et sur les méthodes de destruction par les armes chimiques. C'est une initiative importante qui devrait continuer.

On semble avoir moins d'informations sur la composition, l'ampleur et l'emplacement des stocks d'armes chimiques que sur les arsenaux nucléaires. Deux pays seulement ont déclaré en posséder. Dans une certaine mesure, les négociateurs travaillent dans le noir pour ce qui est des armes qu'ils essaient d'interdire. L'Assemblée pourrait peut-être envisager de faire quelque chose pour encourager les Etats qui disposent d'armes chimiques à donner des détails sur leurs arsenaux. Ces Etats devraient également considérer qu'il est de leur responsabilité de faciliter les négociations.

La Nouvelle-Zélande se félicite des progrès accomplis, mais nous soulignons qu'il faut continuer de faire preuve d'une certaine souplesse avant de trouver le libellé définitif d'un traité à inclure dans le texte du projet de convention en cours d'élaboration.

Avec de la bonne volonté, on pourra faire de difficiles questions de politiques de simples problèmes de rédaction. Il faudra continuer de s'y efforcer au cours des réunions prévues pour la fin de cette année et début janvier.

L'objectif final devrait être l'élimination de toutes les armes chimiques aussi rapidement que possible. Une convention interdisant les armes chimiques représenterait une véritable percée et serait d'une importance incalculable dans le processus plus large du désarmement et du contrôle des armements.

Plus tôt dans l'année, il y eu l'heureuse issue de la réunion des experts scientifiques et techniques sur les armes biologiques, qui se sont mis d'accord pour procéder à des échanges d'informations et de données. Cela devrait contribuer à instaurer la confiance conformément à la Convention sur les armes biologiques. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a présenté récemment des informations au Secrétaire général conformément à la recommandation du Groupe d'experts.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit se réunir à New York l'année prochaine. Beaucoup d'entre nous y

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

seront présents. Nous pourrions évaluer les progrès faits dans l'application des recommandations adoptées par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Ce qui est encore plus important, nous pourrions examiner nos objectifs futurs et les procédures et institutions qui nous permettraient de les atteindre.

A la réunion du Comité préparatoire de mai et juin de cette année, les Etats membres ont adopté un ordre du jour pour la session extraordinaire. Il reste encore beaucoup à faire si nous voulons parvenir à un accord concret l'année prochaine. La Nouvelle-Zélande a déjà donné les grandes lignes de ses priorités pour la session extraordinaire. La course aux armements nucléaires et classiques, ainsi que sa prévention dans l'espace extra-atmosphérique, la non-prolifération nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires, les zones dénucléarisées et les mesures propres à instaurer la confiance sont parmi les questions de fond que souhaite voir discuter la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande voudra voir des améliorations et des changements dans la façon dont les Nations Unies examinent les questions du désarmement, à la Commission du désarmement et à la Première Commission en particulier. Nous demanderons que l'on accorde une certaine attention aux obstacles qui empêchent actuellement certains pays de participer pleinement aux travaux de la Conférence du désarmement, et que la session extraordinaire attache une attention toute particulière au Document final récemment adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Cette conférence a été un événement majeur dans l'histoire de la participation des Nations Unies au processus du désarmement. Elle n'a pas seulement constitué une instance appropriée pour un débat sur les problèmes interdépendants du désarmement, du développement et de la sécurité internationale, mais elle a permis la négociation et l'adoption d'un consensus international sur la manière dont ces problèmes sont liés entre eux, ce qui nous a permis de les mieux comprendre. Nous nous sommes mis d'accord sur les moyens d'aborder ces problèmes d'un point de vue logique et pratique. La Conférence a également prouvé que les Etats membres étaient capables de parvenir à un accord sur d'importantes questions de désarmement ou liées au désarmement.

J'ai commencé par dire que la Nouvelle-Zélande s'était félicitée des progrès récemment accomplis en vue d'un important accord de réduction des armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Je termine maintenant ma déclaration en

M. McDowell (Nouvelle-Zélande)

confirmant que la Nouvelle-Zélande se félicite du résultat positif de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Ils représentent tous deux des signes d'espoir, de progrès possibles aux niveaux bilatéral et multilatéral, dans le domaine du désarmement. La Nouvelle-Zélande espère que les 12 prochains mois verrons la conclusion d'autres accords bilatéraux et multilatéraux encore plus profitables.

M. AL-ALFI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Je suis très heureux de vous présenter d'emblée nos félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission et nous sommes certains que vous contribuerez beaucoup au succès de nos travaux. Je tiens également à présenter nos félicitations aux membres du Bureau. Nous sommes disposés à collaborer avec vous de façon à vous aider à vous acquitter de votre tâche.

Si les discussions qui ont eu lieu au sein de la Première Commission nous ont permis, chaque année, d'espérer adopter des mesures pratiques et positives en vue d'éliminer le risque d'une guerre nucléaire et de mettre fin à la course aux armements, cette année notre espoir est encore plus grand parce que nous sommes peut-être sur la bonne voie et que nous serons à même d'atteindre les objectifs auxquels aspire toute la communauté internationale, tels que reflétés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui avait esquissé la stratégie internationale du désarmement. Lorsque nous disons cela, nous espérons ne pas être par trop optimistes. En même temps, nous ne saurions minimiser l'importance de tous les progrès et percées réalisés dans le domaine du désarmement, susceptibles d'améliorer les relations internationales, en particulier lorsqu'il s'agit de mesures qui répondent aux aspirations de nos peuples en matière de paix et de sécurité.

Par conséquent, nous estimons que l'accord de principe réalisé entre l'Union soviétique et les Etats-Unis tendant à éliminer les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée a donné un nouvel élan aux efforts internationaux et nous rapproche plus d'un choix sans alternative : le désarmement nucléaire ou l'anéantissement ultime. Sur cette question, je me borne à réitérer les propos du Ministre des affaires étrangères de mon pays, propos qu'il a tenus à l'Assemblée générale, cette année :

"Cet accord, qui pour la première fois laisse entrevoir une possibilité d'éliminer une catégorie d'armes nucléaires, est un événement historique qui permet de mieux faire comprendre les réalités de l'ère nucléaire dans laquelle

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

nous vivons et de répondre à la volonté de la communauté internationale en effectuant un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace." (A/42/PV.13, p. 23)

Cet accord, qui a été conclu à la suite des revers de la réunion de Reykjavik qui avait suscité tant d'espoirs, pourrait être une preuve de réalisme à l'égard des grands problèmes de notre époque. Cet accord provient de l'initiative prise par l'Union soviétique, initiative dont nous ne pouvons que nous féliciter puisqu'elle a favorisé l'établissement d'un esprit de dialogue et d'un climat de confiance dans les relations internationales et tend à remplacer le manque de confiance et la confrontation par la coopération mutuelle et la communauté d'intérêts. C'est également l'expression vivante d'une pensée nouvelle, dont notre monde interdépendant a tant besoin et qui est indispensable aux efforts concertés de paix.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Nous nous félicitons des résultats obtenus au niveau des pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, mais cela ne diminue en rien la validité du fait que le désarmement est une responsabilité internationale. Ses effets, négatifs ou positifs, seront ressentis par l'humanité tout entière. A cet égard, nous réaffirmons la nécessité d'instances de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. Nous espérons que cet accord déclaré aura des répercussions sur l'impasse dans laquelle s'est enlisée la Conférence du désarmement. Aucun accord n'a pu être conclu au sein de la Conférence sur les questions les plus brûlantes figurant à l'ordre du jour de la Conférence, en dépit des priorités qui avaient été fixées à l'unanimité lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous espérons que des mesures concrètes pourront être prises pour mettre un terme au risque de guerre nucléaire et pour favoriser le désarmement nucléaire, à commencer par une interdiction totale des essais, la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, l'élaboration d'un programme global de désarmement, la conclusion d'un accord sur la non-utilisation des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires et la conclusion d'une convention interdisant les armes chimiques. A cet égard, nous sommes reconnaissants des initiatives positives et constructives prises par l'Union soviétique qui visent à éliminer les arsenaux nucléaires. Nous espérons que ces initiatives seront assorties de mesures complémentaires prises par les autres Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les Etats-Unis.

La communauté internationale est unanime à reconnaître que le désarmement est devenu une question décisive qui concerne l'humanité. C'est là une ligne de démarcation entre la vie et la mort, entre le progrès et le sous-développement. Ainsi, nous savons que tout progrès dans le domaine du désarmement doit être lié au défi que représente le progrès socio-économique dans le domaine du développement. Nous n'avons donc pas été surpris par le fait que la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement a réaffirmé l'existence de ce lien indissociable entre ces deux domaines, aussi importants l'un que l'autre.

Si les résultats de la Conférence n'ont pas été à la hauteur de ce que nous avions espéré, surtout en ce qui concerne la création d'un fonds destiné à utiliser les ressources libérées par le désarmement au bénéfice du développement des pays en développement, cette idée fondamentale est néanmoins exprimée dans le Document

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

final de la Conférence, ce qui est un premier pas dans la bonne direction. La tâche qui nous attend consiste à concrétiser ce programme d'action, dans le même esprit de coopération, par l'adoption de mesures concrètes dans l'intérêt de l'humanité, susceptibles de promouvoir le développement dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement.

Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de la nécessité d'effectuer un désarmement classique. Nous tenons à affirmer catégoriquement que nous souscrivons à tout effort sincère et véritable en vue de cet objectif. Cela étant, nous ne saurions accepter que ce slogan soit utilisé pour détourner l'attention des priorités convenues par consensus lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - la réalisation du désarmement nucléaire. Nous ne nous associons pas à ceux qui voudraient mettre ces deux objectifs sur un pied d'égalité.

Il n'y a guère lieu de présenter une fois de plus la position du Yémen démocratique, qui a toujours appuyé les efforts des Nations Unies en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en tant qu'étape vers un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Il n'y a pas de solution de rechange à cet objectif ultime, qui, nous l'espérons, pourra être atteint grâce aux efforts déployés dans le domaine du désarmement.

A ce propos, nous avons appuyé les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous continuons d'estimer que la création d'une telle zone dans la région exigerait la mise en oeuvre de trois conditions énoncées dans les résolutions des Nations Unies. Ces conditions sont tout à fait claires et nettes. Israël devrait adhérer au Traité de non-prolifération, soumettre toutes ses activités nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et ne plus produire d'autres armes nucléaires - ne plus les produire ni procéder à des essais, ni en acquérir par aucun moyen, ni placer d'armes nucléaires, ou d'engins explosifs, en Israël ou dans tout autre territoire occupé par lui. Tout en affirmant l'importance qu'il y a à remplir ces conditions, nous voulons mettre en garde contre le danger de la capacité nucléaire israélienne d'autant plus que cette capacité est maintenant une réalité, même si certains pays qui appuient Israël essaient de la masquer, tout en faisant, par ailleurs, un branle-bas de combat sur des rumeurs concernant l'éventuelle acquisition par d'autres pays de telles armes. Il est indispensable que la communauté

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

internationale prenne des mesures concrètes qui mettent un terme à toute collaboration avec Israël dans le domaine nucléaire, étant donné qu'Israël persiste à défier la volonté de la communauté internationale et que ses activités nucléaires ne sont pas soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous souscrivons donc une fois de plus aux conclusions du rapport présenté par le Secrétaire général à la trente-septième session sur le désarmement nucléaire d'Israël, qui sont étayées par d'autres rapports internationaux publiés récemment et confirmés par des sources israéliennes.

Naturellement, le développement du potentiel nucléaire du régime raciste en Afrique du Sud est un autre danger qui menace la paix et la sécurité internationales. Ceci ne fera que perpétuer la politique d'apartheid - politique que toute la communauté internationale souhaite éliminer. Nous sommes toujours d'avis que la mise en oeuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en 1964, serait une mesure très importante qui concrétiserait les aspirations des peuples du continent africain en général et des peuples de l'Afrique australe en particulier. L'acquisition par les régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël de la capacité de produire et d'acquérir des armes nucléaires, et la collaboration entre eux dans ce domaine est une menace redoutable, non seulement pour les peuples arabes et africains au Moyen-Orient et en Afrique, mais pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale devrait prendre de toute urgence des mesures pour faire face à cette menace et à cette évolution extrêmement grave et pour garantir que certains Etats occidentaux, qui fournissent à ces deux régimes racistes la technologie nécessaire qui les aide à développer leur capacité de production d'armes nucléaires, cessent leur collaboration avec les régimes, du moment qu'ils refusent de collaborer avec les pays qui soumettent leurs installations nucléaires pacifiques aux inspections de l'AIEA.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a mis l'accent sur les risques que courait notre région. Notre pays fait partie de la région de l'océan Indien. Ces risques pourraient entraîner l'intensification d'une présence militaire et d'une ingérence impérialiste dans la région, ce qui exacerberait les tensions. La meilleure preuve en est la présence massive de flottes et de troupes ainsi que les manoeuvres militaires américaines que l'on appelle l'Etoile Brillante.

Nous affirmons notre volonté de voir ces risques disparaître et nous appuyons les efforts entrepris par les pays de la région pour établir la paix et la stabilité et la sécurité. Cependant, nous croyons que l'adoption de mesures tangibles en vue d'appliquer la Déclaration tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix contribuera hautement à mettre fin à ce danger croissant et à renforcer la stabilité et la sécurité. A cet égard, nous considérons que la Conférence sur l'océan Indien constitue une mesure nécessaire et pratique, si l'on veut réaliser, dans les délais les plus brefs, les objectifs de la Déclaration. Nous lançons un appel pour que les efforts constructifs se renouvellent et fassent la preuve qu'il existe une volonté politique de réaliser ces buts.

En tant que pays proche de l'océan Indien, nous sommes préoccupés par le fait que certains milieux continuent à mettre des obstacles qui entravent les travaux du Comité ad hoc sur l'océan Indien dans ses préparatifs en vue de la Conférence. Une telle position est contraire au souhait de la majorité des membres du Comité. Nous demandons que des efforts constructifs supplémentaires soient entrepris afin d'assurer la tenue de la Conférence sur l'océan Indien. Nous regrettons que le projet de résolution recommandé par le Comité ad hoc ait reporté la convocation de la Conférence à 1990. Nous demandons davantage de coopération et de participation de la part des membres permanents du Conseil de sécurité, des grands usagers maritimes ainsi que des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien afin de mener à bien les travaux préparatoires en vue de la Conférence, de permettre qu'elle se tienne et qu'elle débouche sur des résultats positifs.

Nous espérons que la présente session constituera une étape qualitative, que des mesures concrètes seront prises en vue de réaliser les aspirations de nos peuples en matière de prospérité et de progrès. Nous sommes conscients du fait que notre responsabilité collective exige des efforts concertés afin de prendre des

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

mesures spécifiques pour faire face aux dangers qui nous menacent. Nous espérons sincèrement que les déclarations positives que nous avons pu entendre se traduiront en mesures concrètes pour le plus grand bien de l'humanité dans son ensemble.

M. THINLEY (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la Commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du bureau de leur élection. Je suis sûr que grâce à votre autorité et à vos qualités, nos délibérations seront couronnées de succès.

Je veux également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, M. Zachmann, pour la manière admirable dont il a présidé la Commission au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

Dans notre déclaration devant la Commission à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, nous avons dit combien nous étions tristes de constater que les promesses du sommet de Reykjavik n'avaient toujours pas été tenues. Nous avons toutefois exprimé l'espoir que les deux superpuissances, dans un avenir proche, partageraient une vision et une volonté politique communes en vue d'écarter le spectre horrible d'un holocauste nucléaire qui a hanté l'humanité en menaçant de plus en plus sa survie même. Cet optimisme précédait de notre foi inébranlable : nous étions sûrs que le même génie, la même sagesse et le même courage qui avaient créé les deux superpuissances l'emporteraient sur la folie et la futilité de la course aux armements nucléaires.

Pour la première fois depuis des décennies, l'apathie et la désespérance croissantes du monde ont été secouées, non par la crainte d'un désastre imminent, guerre ou toute autre forme de tragédie humaine, mais par la croyance dans l'aube d'une ère nouvelle, le début d'un monde sûr pour nous et pour la postérité. En effet, le récent accord de principe qui est intervenu entre les deux superpuissances sur le démantèlement de leurs forces nucléaires intermédiaires a ravivé en nous l'espoir, familier mais de plus en plus précaire, d'un monde à l'abri de la menace d'une guerre thermonucléaire qui ne laisserait ni vainqueur ni vaincu. Le 6 octobre dernier, dans le débat général, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, le Bhoutan, M. Dawa Tsering, exprimait sa conviction que

M. Thinley (Bhoutan)

"... les deux superpuissances, pénétrées de cette nouvelle volonté et de cette nouvelle vision, se sont engagées dans une entreprise héroïque, une entreprise dont l'objet est de garantir la survie même de la race humaine."

Il ajoutait :

"... nous espérons que le sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans le courant de l'automne, marquera un véritable tournant dans l'histoire des relations Est-Ouest et annoncera le début de l'élimination de toutes les armes nucléaires stratégiques et d'autres mesures de désarmement. Le monde deviendra alors un endroit infiniment plus sûr et les deux dirigeants se seront ainsi ménagés, par leur contribution au désarmement, une place de choix dans l'histoire de l'humanité."

(A/42/PV.27, p. 47)

Cette année, nous commençons nos délibérations dans un climat plus favorable et plus stimulant dû à l'accord intervenu entre les deux superpuissances. Nous espérons que cette mesure incitera d'autres puissances nucléaires du monde à faire preuve de modération et de mesure dans les essais et dans la mise au point de nouvelles armes nucléaires et dans l'augmentation de leurs stocks. Nous espérons aussi que les pays qui ont acquis la capacité de produire des armes nucléaires, en particulier les pays en développement, renonceront à suivre cette voie stérile et consacreront plutôt leurs maigres ressources et leur énergie à satisfaire les besoins fondamentaux de leurs peuples.

Si les récents événements ont été encourageants, ils n'ont malheureusement pas changé certaines des réalités fondamentales que connaît la communauté internationale. Les dépenses militaires mondiales se rapprochent rapidement du montant atterrant de 1 000 milliards de dollars par an. Bien qu'encouragés par la lueur d'espoir qui a éclairé le désarmement nucléaire, nous ne voyons aucun signe encourageant dans le domaine de la course aux armements de type classique, qui entre pour une grande partie dans les dépenses militaires mondiales et, par conséquent, entrave directement ou indirectement le développement.

Dans ce contexte, mon gouvernement est heureux de noter que la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a établi un lien étroit et multidimensionnel entre le désarmement et le développement. Le Document final, qui a été adopté par consensus, fournit des

M. Thinley (Bhoutan)

directives pour des efforts renouvelés, sur le plan international, touchant ces deux questions étroitement liées. Nous espérons que ce sujet important recevra toute la priorité qu'il mérite dans l'ordre du jour international.

En tant que membre de la communauté internationale attaché aux objectifs définis dans la Charte des Nations Unies et également en tant qu'Etat bouddhiste profondément imbu des valeurs de la non-violence et de la fraternité, le Bhoutan appuie toutes les mesures de désarmement quelles qu'elles soient. A cet égard, nous estimons qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une grande importance et qu'il devrait être inscrit à l'ordre du jour du désarmement international. Une telle interdiction serait une mesure essentielle et pratique qui permettrait d'empêcher les recherches sur ces armes et leur mise au point.

M. Thinley (Bhoutan)

Le Bhoutan a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 1985, convaincu qu'il est essentiel à la paix et à la sécurité. Nous croyons également que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements contractés librement entre Etats de la région est une mesure importante en vue du désarmement global. De même, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité de Raratonga qui fait du Pacifique sud une zone dénucléarisée.

Si les Etats dotés d'armes nucléaires doivent assumer la responsabilité la plus grande dans le processus de désarmement, nous devons toutefois souligner l'importance des négociations multilatérales. Par sa nature même, le sujet et son potentiel destructeur transcendent les frontières géographiques et politiques. C'est pourquoi toutes les questions qui préoccupent la communauté internationale devraient en fin de compte être traitées dans un contexte multilatéral. A cet égard, ma délégation pense que le rôle de la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, devrait être renforcé.

L'emploi des armes chimiques est une question qui exige toute notre attention. On a souligné que tout pays qui avait atteint un haut niveau de progrès industriel et technologique pouvait assez facilement et à peu de frais mettre au point et fabriquer des armes chimiques. Nous espérons que l'on parviendra à terminer la rédaction d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques d'ici à l'année prochaine.

En tant qu'Etat de l'arrière-pays de la région de l'océan Indien, nous sommes hautement préoccupés par l'augmentation des tensions dans cette région. Pour s'efforcer de réduire la tension et la menace de guerre, les pays de la région ont cherché à faire de l'océan Indien une zone de paix, libérée de toute base étrangère. Nous pensons que la recherche de la paix devrait l'emporter sur certains intérêts égoïstes. Une fois de plus, nous exprimons l'espoir qu'une conférence internationale sur l'océan Indien sera convoquée afin que les questions concernant cette région puissent être résolues de manière satisfaisante.

Ma délégation estime que les travaux de l'Assemblée générale à la présente session sont d'une importance cruciale pour le succès de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, prévue pour 1988. A cette fin, l'élan donné par les initiatives récentes ne devrait pas être perdu. Nous devrions plutôt, avec un espoir renouvelé et un regain de vigueur et de vitalité, nous efforcer de réaliser cette vision d'une paix durable sur la planète, que nous souhaitons tous.

M. NASHASHIBI (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Beaucoup pensent que la dissuasion nucléaire a épargné à l'humanité, au cours des 40 dernières années, le déclenchement éventuel d'une nouvelle guerre mondiale. Il se peut que ce soit vrai. Cependant, l'équilibre de la terreur, qui s'est taillé la part du lion dans les stratégies militaires, a dans le même temps porté un coup fatal à notre sens commun de l'humanité car il est dénué de tout sens moral. Peu d'entre nous ont conscience, par exemple, que plus de 150 conflits armés se sont produits depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec leur cortège d'incidences graves et douloureuses pour de nombreux peuples du monde. En conséquence, c'est 20 millions de personnes qui ont perdu la vie. La plupart ont été les victimes innocentes des jeux du pouvoir et de la barbarie de l'homme.

Aujourd'hui, c'est plus de 40 conflits militaires qui font encore rage dans certains pays ou entre différents Etats. Par exemple, la région du Moyen-Orient à laquelle appartient mon pays est la scène de trois conflits militaires, les plus féroces de l'histoire de l'humanité. C'est une tache dans l'histoire de l'humanité, mais je ne veux pas évoquer en détail cette question maintenant.

La Jordanie, comme beaucoup d'autres pays épris de paix, s'est félicitée de la réunion de Reykjavik, l'année dernière, entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique, en laquelle elle a mis de grands espoirs. Nous voyons dans les résultats de cette réunion, qui a pour le moins permis aux deux superpuissances de sortir de l'impasse, une étape positive vers une meilleure compréhension et un dialogue constructif qui permettraient de combler l'immense fossé qui sépare l'Union soviétique des Etats-Unis sur des problèmes extrêmement complexes relatifs à la limitation et à l'arrêt de la course aux armements dans tous les domaines.

La Jordanie s'est également félicitée de l'accord de principe conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles à courte et moyenne portée en Europe. A notre avis, cet accord est un premier pas sur la longue route qui aboutit à l'élimination de toutes les armes nucléaires stratégiques. La Jordanie espère que la réunion au sommet entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique aura bien lieu et que l'accord de principe qu'ils ont conclu entrera dans les faits afin que puisse se poursuivre le dialogue qui mène à un renforcement de la confiance et qu'ils puissent continuer de résoudre les problèmes en suspens entre eux.

M. Nashashibi (Jordanie)

Nous voyons dans l'Organisation des Nations Unies l'instrument qui devrait permettre de résoudre pacifiquement les conflits et les différends, ce qui éviterait d'exposer le monde à un renforcement de la concurrence redoutable à laquelle on assiste pour la possession et la mise au point d'armes de destruction de masse. Ainsi certains pays pourraient se soustraire à la nécessité de consacrer une importante part de leurs ressources au développement de leur puissance militaire plutôt qu'aux exigences du développement économique et social.

Mon pays a participé à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre dernier. Nous souscrivons aux objectifs de la Conférence qui étaient d'examiner sous tous leurs aspects la relation entre le désarmement et le développement pour aboutir à des résultats satisfaisants et d'étudier les conséquences des gigantesques dépenses militaires engagées notamment par les Etats dotés d'armes nucléaires sur l'économie mondiale et la situation économique et sociale du monde. On devait également étudier les voies et moyens permettant d'économiser davantage de ressources aux fins du développement grâce à des mesures de désarmement, notamment au profit des pays en développement.

Mon pays a également appuyé une résolution visant à demander à l'Assemblée générale d'examiner à intervalles réguliers la relation entre le désarmement et le développement, y compris en examinant la question lors de la troisième Conférence extraordinaire consacrée au désarmement dont nous espérons qu'elle se tiendra en temps opportun l'année prochaine. Ma délégation espère participer de façon efficace à cette session.

M. Nashashibi (Jordanie)

La course aux armements, et surtout son aspect nucléaire, atteint aujourd'hui des proportions inquiétantes. L'humanité se trouve confrontée au danger d'un auto-anéantissement en raison des vastes arsenaux nucléaires existant à l'heure actuelle. Pour faire disparaître cette menace, il faut arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires doivent assumer leur responsabilité, surtout à l'égard de la communauté internationale, de réaliser le désarmement nucléaire, d'inverser la course aux armements et de cesser immédiatement le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires.

Je voudrais me référer au rapport du Secrétaire général intitulé "Armement nucléaire israélien" et publié sous la cote A/40/520, dans lequel on peut lire ce qui suit :

"Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont, au fil des ans, éprouvé des inquiétudes grandissantes, devant les risques que présente l'introduction d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en particulier depuis que l'on sait qu'Israël a peut-être mis au point une force de frappe nucléaire."

(A/40/520, par. 7)

Ce fait a été confirmé par Mordechai Vanunu, le technicien israélien qui est actuellement jugé en Israël et qui a travaillé pendant 10 ans dans une usine de fabrication de bombes nucléaires.

Les affirmations de M. Vanunu ont été étayées par un groupe d'inspecteurs techniques composé d'experts britanniques et américains, qui a confirmé qu'Israël possède aujourd'hui de nombreuses bombes nucléaires et qu'il y a une usine de fabrication de bombes et d'armes nucléaires sous le désert du Negev ou près du réacteur nucléaire Dimona. De plus, Israël a la capacité d'utiliser ces armes pour atteindre même des objectifs éloignés dans les pays voisins. Israël a tenté de masquer sa véritable politique quant à ses installations nucléaires. Depuis les années 50, il s'est procuré illégalement les matières et la technologie nucléaires nécessaires à la fabrication de ces armes et pour ce faire, a coopéré avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

Je tiens également à rappeler que la trente-neuvième session de l'Assemblée générale a constaté avec inquiétude qu'Israël a refusé obstinément de s'engager à ne pas fabriquer ni à posséder d'armes nucléaires en dépit d'appels répétés lancés

M. Nashashibi (Jordanie)

par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, ainsi que par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il a également refusé de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA.

L'Assemblée générale a également condamné Israël parce qu'il refuse toujours d'appliquer la résolution 487 (1981) adoptée par le Conseil de sécurité. Elle a demandé au Conseil de sécurité d'enquêter sur les activités nucléaires d'Israël ainsi que sur la collaboration prêtée par d'autres Etats à ces activités. En outre, elle a réitéré sa demande à l'AIEA pour que l'Agence mette fin à toute collaboration scientifique avec Israël susceptible de renforcer la capacité nucléaire d'Israël. Elle réaffirme sa condamnation de la collaboration continue entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud qui met en péril le continent africain dans son ensemble.

La politique d'agressivité pratiquée par Israël ne se limite pas à l'occupation des territoires arabes ni au déplacement des habitants de ces territoires. Israël est même allé jusqu'à attaquer certaines installations économiques, comme le prouve l'attaque sur le réacteur nucléaire iraquien construit à des fins pacifiques et entièrement soumis aux garanties de l'AIEA.

La Jordanie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la création de zones dénucléarisées en Asie du Sud-Est, en Afrique, dans le Pacifique. Nous avons appuyé le Traité de Rarotonga, ainsi que celui de Tlatelolco, ainsi que la création de ces zones dans la Méditerranée et au Moyen-Orient. Je citerai notamment la résolution 41/48 en date du 3 décembre 1986, intitulée "Création de zones exemptes d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient". Dans cette résolution, l'Assemblée

"invite les Etats dotés d'armes nucléaires et tous les autres Etats à prêter leur concours à la création de la zone et à s'abstenir en même temps de toute action contraire à l'esprit et à l'objet de la présente résolution."

(A/RES/41/48, par. 5).

La Jordanie appuie également le principe du strict respect de la Charte des Nations Unies et des obligations au titre du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui prévoit en particulier des mesures propres à accroître la confiance et à favoriser le respect des principes de la Charte des Nations Unies, notamment de

M. Nashashibi (Jordanie)

renoncer à la menace ou à l'emploi de la force à l'égard d'Etats souverains indépendants, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, ainsi que le règlement pacifique des différends.

Le désarmement ne pourra être réalisé si on ne résoud pas les problèmes et les divergences que certaines régions connaissent aujourd'hui. On doit prendre des mesures pour résoudre ces problèmes dans un esprit d'égalité et compte tenu de la nécessité de la sécurité pour tous.

Les deux superpuissances ont à cet égard une responsabilité particulière. Elles doivent montrer l'exemple en se mettant d'accord pour amorcer un désarmement véritable concret, renforcer le rôle des Nations Unies, encourager le rigoureux respect de sa Charte, prendre des mesures visant à décourager les Etats qui persistent dans leur comportement agressif afin de rétablir la confiance et la stabilité dans les relations entre Etats.

Pour terminer, je voudrais rappeler les propos du Prince Hassan bin Talal, Prince héritier de la Jordanie, qui, devant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, s'exprimait en ces termes :

"Il a été dit que si la guerre naît d'abord dans l'esprit des hommes, c'est dans leur esprit que les défenses de la paix doivent être érigées. Le temps est venu, pour nous tous, d'adapter nos façons de penser aux réalités contemporaines et de reconnaître que tous nos efforts en vue de la promotion du bien-être humain seront vains si l'on ne parvient pas à une paix juste et durable." (A/42/PV.11, p. 7/10)

Le PRESIDENT : Comme les membres de la Commission auront pu en prendre note dans le Journal d'aujourd'hui, l'Assemblée générale a programmé l'examen du rapport de la Première Commission sur le point 62 de l'ordre du jour intitulé "Désarmement général et complet". En vue de permettre aux membres de la Commission de prendre part à ce débat au niveau de la plénière, je propose que les travaux de notre commission reprennent cet après-midi, non pas à 15 heures, mais à 15 h 30.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 20.